

Conseil Municipal du 27/01/2017 à 20h30

Document de préparation

Présents :

Siettel Thomas, Lassakeur Joëlle, Charasse Dominique, Rocle René, Lassaigne Marc, Dufour Christian, Goutorbe Stéphane, Brunelin Jean-Marc, Peurière Mickaël.

Excusés :

Christine GARDES

Absents :

Secrétaire de séance : Joëlle Lassakeur.

20H35 : Mr Le Maire annonce le début de la réunion.

Approbation du compte rendu du conseil municipal précédent.

Mr le Maire propose au conseil de valider le compte rendu du conseil du 21/12/2016 transmis aux conseillers avec la convocation. Le Conseil approuve ce dernier à l'unanimité.

Délibérations

CHANGEMENT D'ECHELON POUR MME CORGER SYLVIE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Madame CORGER Sylvie qui occupe l'emploi d'Adjoint Administratif contractuel à temps non complet, à raison de 20 heures hebdomadaires, est rémunérée par référence au 8^e échelon du grade d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe, échelle 6, indice brut 506, indice majoré 436, depuis le 1^{er} janvier 2015.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour un changement d'échelon à la durée minimale de 2 ans, du 8^e au 9^e, échelle indiciaire C3, indice brut 506, indice majoré 445, à Madame CORGER Sylvie, demeurant à LA TUILLIERE, pour le poste d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe à partir du 1^{er} février 2017. Cette modification entraînera une augmentation de salaire brut de 23.95€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Pays d'Urfé

Considérant que la communauté de communes devient compétente en matière de « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi ALUR, soit le 27 mars 2017.

Considérant que ce transfert a lieu de plein droit sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population exercent leur droit d'opposition à ce transfert de compétence dans les trois mois précédant le terme du délai évoqué précédemment.

Considérant que la situation actuelle permet de gérer efficacement et sans nuisance pour les autres communes les documents d'urbanisme, Mr le Maire propose de refuser le transfert de la compétence à la communauté de communes du Pays d'Urfé.

Conseil Municipal du 27/01/2017 à 20h30

Document de préparation

Le Conseil refuse à l'unanimité le transfert de cette compétence.

Taxe de séjour 2017

Mr le Maire indique que, suite au bureau communautaire du 9 janvier 2017 et au Projet de loi de finances rectificative pour 2017, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération sur l'institution de la taxe séjour avant le 1er février 2017. La modification est la suivante : les chambres d'hôtes qui avaient auparavant une ligne à part dans la grille tarifaire sont désormais incluses dans la ligne des hôtels et meublés 1*. Le tarif reste à 0€40. La catégorie meublés, hôtels, gîtes 1* passe ainsi de 0€30 à 0€40 mais nous ne comptons aucun hôtel ou meublé de cette catégorie sur notre territoire. Le Conseil approuve à l'unanimité.

Tarifs de location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser les tarifs de la Salle d'animation de la commune. Ces tarifs prendront effet au 14 juillet 2017 et remplacent ceux des délibérations précédentes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte les tarifs suivants de location de la Salle :

- Habitants de LA TUILLIERE 130,00 Euros
- Personnes étrangères à la Commune 160,00 Euros
- Pour bals organisés par les associations de la commune 160,00 Euros
- Pour les sociétés et associations ayant leur siège à LA TUILLIERE, il leur sera accordées, par année civile, une location avec 50 % de réduction soit : 65,00 Euros
- En période hivernale, du 1er novembre au 30 avril, utilisation du chauffage hors période hivernale un supplément de 40,00 Euros, pour frais de chauffage, sera demandé en plus du prix normal de location.
- Vin d'honneur et fêtes des classes 65,00 €
- Utilisation de la Sono 30,00 €
- Mise à disposition gratuite au Comité des Fêtes à l'occasion de la fête patronale.
- Mise à disposition gratuite pour les AG et réunions des associations ayant leur siège sur la commune.

Location du tractopelle et du tracteur appartenant à la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de fixer un tarif horaire pour la location du tractopelle et du tracteur avec débroussailleuse aux habitants de la commune. En effet, la délibération du 27 juin 2008 ne mentionne que la location du tracteur.

Etant donné les demandes de location du tracteur avec débroussailleuse, Mr le Maire propose au conseil :

- de n'autoriser la location de ces matériels que lorsqu'ils sont manipulés par l'employé communal.
- d'autoriser la location du tracteur avec débroussailleuse ou du tractopelle pour 50€/h.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

Avenant maîtrise d'œuvre (Maison Rocle)

Monsieur le Maire annonce que suite à la demande du comptable public, un nouvel avenant doit être établi pour la maîtrise d'œuvre des travaux prévus pour la réhabilitation de la Maison ROCLE. Ceci afin de préciser les modalités de calcul de la rémunération fixée dans l'avenant n°2 et prenant en compte la modification du programme des travaux (passage de 5 à 3 logements, suppression de l'extension, démolition du garage, création de la chaufferie bois) et son incidence sur les études de la maîtrise d'œuvre. Le coût prévisionnel définitif des travaux est toujours estimé à

Conseil Municipal du 27/01/2017 à 20h30

Document de préparation

396 420,29 € HT.

Concernant la maîtrise d'œuvre, les phases d'études qui ont été reprises sont les phases esquisse (ESQ), avant-projet sommaire (APS) et définitif (APD), projet (PRO) et études d'exécution (EXE).

Après négociation avec le maître d'œuvre, la SARL BERTRAND LAVARENNE ARCHITECTE de ROANNE, le forfait supplémentaire de maîtrise d'œuvre s'élèverait à 27 701,03 € HT ce qui fixe en définitive à 107 236,74 € HT les frais totaux de maîtrise d'œuvre avec modification de la décomposition du prix forfaitaire selon les modalités mentionnées dans l'avenant n°3.

Après en avoir délibéré (une voie contre), le Conseil municipal :

ACCEPTÉ les modifications prévues dans l'avenant n°3 au contrat de maîtrise d'œuvre liant la commune et la société BERTRAND LAVARENNE ARCHITECTE soit l'arrêt du coût prévisionnel définitif des travaux à 396 420,29 € HT, la modification du montant définitif de la rémunération du maître d'œuvre, la société BERTRAND LAVARENNE ARCHITECTE, qui s'élève désormais à 107 236,74 € HT et la modification de la décomposition de ce prix forfaitaire

DONNE POUVOIR à Monsieur le maire pour signer l'avenant n°3 au Contrat de maîtrise d'œuvre liant la commune et la société BERTRAND LAVARENNE ARCHITECTE de Roanne.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer l'ordre de service au maître d'œuvre permettant notification de l'avenant n°3 au contrat de maîtrise d'œuvre.

Demande à Mr le Maire d'organiser une rencontre avec l'architecte afin d'apporter des réponses aux questions soulevées par Stéphane Goutorbe à propos des échafaudages, des travaux de façades et des travaux d'électricité.

Logement au-dessus de l'école

Mr le Maire indique au conseil que ce sujet n'était pas à l'ordre du jour et que s'il le souhaite, le conseil peut différer cette délibération.

Mr le Maire rappelle au conseil que les travaux réalisés par des entreprises pour la réhabilitation du logement peuvent bénéficier d'une subvention du conseil départemental.

Le montant des travaux s'élève à :

Catégorie	Entreprise	Montant (€HT)
Plomberie - Sanitaires	Epinat	5 393,50 €
Platrerie - Peinture	Rathier	6 187,80 €
Electricité - VMC	EMGT	5 948,00 €
Isolation des combles	SARL Mosnier	2 042,50 €
Menuiserie extérieures	Menuiserie Brunelin	3 110,00 €
Réparation solivage	SAS Goutorbe	1 238,40 €
		23 920,20 €

Mr le Maire demande au conseil l'autorisation de solliciter la subvention et de signer tous les documents permettant l'obtention de celle-ci.

A l'unanimité, le Conseil autorise Mr Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Conseil Municipal du 27/01/2017 à 20h30

Document de préparation

Entretien voirie et chemins

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que des travaux d'entretien de type création de fossés, curage des fossés existants, installation de traverses, empierrement seraient nécessaires sur différents chemins et routes de la commune pour une longueur totale de 13.5 kilomètres.

La SARL MARCON située place du coin 42260 Saint Martin la Sauveté a proposé un devis d'un montant de 36604.80 € TTC sans matériaux. La SARL POINTILLE située 2025 route de Villemontais 42300 Villerest a proposé un devis d'un montant de 145 392 € TTC, matériaux compris, pour effectuer ces travaux.

Monsieur Le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour effectuer les travaux et indique que les matériaux pour empierrier pourraient être pris sur le site de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité: accepte la réfection de divers chemins communaux et retient le devis de la SARL MARCON dans sa totalité, le prix du mètre linéaire étant à un euro, sous réserve qu'il ne soit pas nécessaire d'acheter les matériaux.

Dossiers en cours

Equipement école (René et Dominique)

- Equipement sportif.
- Demande d'installation d'un écran de projection dans la salle de classe, budget 100 à 150€. Le conseil donne son accord pour un montant maximum de 150€.

Salle des fêtes

- René Rocle indique qu'étant donné les demandes de plus en plus fréquentes à pouvoir disposer d'une surface de projection sur l'estrade. Il se propose de réaliser les travaux. Le conseil accepte cette proposition
- Mr le Maire rappelle que dans le cadre du CoCS, nous avons prévu de réaliser les travaux de l'étage en 2017. Jean-Marc BRUNELIN se propose de demander la mise à jour des devis pour le prochain conseil et de suivre la réalisation de ce dossier..

Travaux de l'Eglise

Modification du projet pour l'accès personnes handicapées, une porte va être percée au lieu de faire un plan incliné.

Divers

Lotissements communaux

Suite à la parution de l'annonce sur Le Bon Coin, aucun contact n'a été obtenu.

Bulletins municipaux

- La distribution a eu lieu fin janvier.

Conseil Municipal du 27/01/2017 à 20h30

Document de préparation

Opération Loire Propre 2017

Questions diverses

L'ADMR sollicite les communes pour une subvention et recherche des bénévoles.

Prochain conseil le vendredi 24/01 à 20h30.